

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr.
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine ; un an
10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

A la Lanterne !

Les journaux nous apprennent que M. le Procureur Général d'Alger a interjeté appel du jugement qui condamnait les frères Fortuné et Moïse Naïm de Sfax à trois mille francs d'amende pour spéculation illicite sur les savons.

De pareilles nouvelles, est-il besoin de le dire ? sont, pour nous, presque aussi réjouissantes qu'un bon communiqué, et c'est du fond de l'âme que nous formons le vœu que les frères Naïm, et tous ceux de leur acabit, se trouvent en présence de magistrats bien pénétrés des grands principes de notre Révolution dont une des traditions était de pendre à la lanterne tous les spéculateurs.

Procédés barbares ! me direz-vous, à quoi je répondrai que c'est de cette barbarie que sont nés le Progrès, la Civilisation et la Liberté qui illuminent le Monde et dont le berceau n'en a pas moins été place de la Révolution, aujourd'hui place de la Concorde.

Ce qui étonne, dans ces délits d'accaparements et de spéculation illicite, c'est de voir les scrupules qu'apportent les juges à appliquer la prison à ce ramassis d'individus sans nationalité qui, malgré leurs talents et leurs manœuvres criminelles, tiennent dans leurs ongles immondes le commerce de la Régence.

Ce qui paraît plus étonnant encore, c'est qu'après l'ultimatum à la Serbie, la déclaration de guerre, les « chiffons de papier », l'invasion de la Belgique, le torpillage du Lusitania, les bombardements de Paris, la loi ne punisse que d'une amende insignifiante des commerçants qui, en affamant le peuple, font tout simplement le jeu du roi de Prusse !

Quel effet moral pareilles condamnations peuvent-elles produire sur d'autres commerçants de ce genre tentés par l'appât du gain ?

Et peut-on vraiment appeler ces gens-là du nom de commerçants ? Non, parce qu'ils sont néfastes au commerce, ils y jettent des germes de paralysie dont la vie économique du pays se ressent tout entière.

C'est par leur faute et pour obvier à leurs combinaisons si, pour certains produits tels que les sucres et les laines, nous en sommes arrivés au monopole d'Etat qui est, au point de vue économique, la chose la plus funeste.

Il faut que, par la sévérité des jugements et par la rapidité à les frapper, nous montrions à ces rapaces ce que nos héroïques soldats ont déjà montré aux vautours de la Germanie : que tant au front qu'à l'arrière nous ne sommes pas la proie facile que les uns et les autres s'étaient imaginés.

Depuis quatre ans que cette guerre dure, depuis quatre ans que s'accomplissent tous les jours les plus beaux et plus désintéressés sacrifices, depuis quatre ans que coule le sang le plus vermeil que le monde ait jamais eu, depuis que des nations sont entrées dans la Mêlée avec le seul but de défendre le Droit opprimé, il est honteux de constater qu'il existe encore d'ignobles profiteurs

qui, sans patrie, sans patronymes, indifférents à nos angoisses, aveugles aux malheurs qui les entourent sans les toucher, ne songent qu'à s'enrichir au détriment des familles de ceux qui combattent et qui meurent !

Quand même les spéculations et les accaparements commis par ces mercantis sans gloire et sans patrie n'auraient dû délit que le nom, cela devrait suffire pour que la loi leur soit appliquée dans toute sa rigueur. C'est la guerre ! Et nous avons, d'un côté, ceux qui tombent sous les balles ennemies, et pour lesquels nous n'aurons jamais assez de larmes, et de l'autre, ceux qui tombent sous le coup de la loi. Le Destin aura été injuste envers les premiers, soyons sans mansuétude pour les autres et frappons sans pitié !

ANDRÉ COSTA.

BULLETIN

LES BÉNÉFICES de la BANQUE de l'ALGÉRIE et le Renouveau de son Privilège

En acceptant les yeux fermés les vues du ministre des Finances pour le renouvellement du privilège d'émission de la Banque de l'Algérie pour une nouvelle période de vingt cinq années, nous doutons que M. Paul Ribeyre ait pris la peine de compiler les bénéfices de cet établissement depuis une quinzaine d'années ?

Si l'avait fait, il aurait vu qu'avant la guerre ils atteignaient et même dépassaient le quart du capital social ; il aurait vu que depuis la guerre cet établissement, grâce à son privilège, fait encore distribuer cinquante neuf francs 44 centimes net pour les actions nominatives et cinquante cinq francs pour les actions au porteur ; comme ces actions sont de cinq cents francs l'une, on voit déjà que le bénéfice est imposant. Dans ces conditions, doit-on renouveler le privilège pour une période aussi longue de vingt cinq années sans prendre des dispositions qui permettent tous les cinq ans, par exemple, de pouvoir arrêter le privilège pour réviser les charges nouvelles qui pourraient être imposées, le cas échéant, si les bénéfices enflaient outre mesure.

Que ces dispositions ne soient pas appliquées à la Banque de France, on peut le comprendre à la rigueur, mais la Banque de l'Algérie ne jouit pas dans le monde du moindre crédit, pas même en France, pas même à ses propres guichets de Paris où, pour échanger ses propres billets, il faut payer un change de 3 à 5 francs en temps de paix et de dix francs en ce moment. Une charge d'un journal de Paris représente un Algérien venant échanger des billets de la Banque de l'Algérie à la propre caisse de cet établissement à Paris ; pendant qu'il parle avec le préposé aux changes, un apache introduit sa main dans le palto et lui soutire quelques billets de banque, c'est-à-dire le change réclamé.

On ne pouvait mieux faire saisir

que la Banque de l'Algérie ne mérite pas le renouvellement d'un privilège dont elle se sert de la façon que ses clients savent puisqu'elle les a si écorchés qu'ils ont ameuté contre elle toute l'Algérie et la Tunisie, à commencer par tous les corps élus qui ont dû faire chorus pour l'empêcher de continuer des agissements qu'on a un peu trop vite oubliés surtout en Algérie.

Nous ne cessons de dire et de répéter qu'il ne faut pas renouveler le privilège pour une longue période, jusqu'à ce que le sort des armes ait été décidé, afin de voir exactement les charges qui pourraient être demandées du fait du privilège d'émission.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

Pour France

M. le Résident Général et M. Dubourdiou, directeur général des finances, sont partis la semaine dernière pour Paris.

Nous ne savons pas au juste ce qu'ils sont allés y faire, mais il est bien probable qu'ils ne s'y sont pas rendus pour le plaisir d'assister à une séance de bombardement par gothas ou canon à longue portée.

Dans la Légion d'Honneur

Nous adressons nos plus sincères et cordiales félicitations à notre ami M. Léon Seyron, délégué financier et conseiller général de Souk-Ahras, premier adjoint au maire, qui vient de recevoir la croix de la Légion d'Honneur.

Notre ami est mobilisé depuis le 2 août 1914, il est aujourd'hui attaché d'intendance de Ire classe, chargé du service de l'Algérie, des colonies et des régions envahies au ministère du ravitaillement.

Nos félicitations les plus vives et les plus amicales vont aussi à notre excellent confrère et ami Pierre Omessa, officier d'administration de Ire classe, délégué à la Conférence Consultative, qui reçoit lui aussi la croix de la Légion d'Honneur.

Nous sommes heureux de féliciter M. le colonel Dangelzer qui vient de recevoir la croix de commandeur. On sait de quelle façon remarquable le colonel dirige l'administration militaire beylicale qui a rendu tant de services à la défense nationale.

Nos félicitations vont également à M. Rivellet, capitaine de territoriale, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, qui est fait chevalier de la Légion d'Honneur.

Ajam oiseau ou Ajam souris !

Il semble, d'après la lettre circulaire de l'Exportateur Français reproduite ici dans notre dernier numéro, que la direction de ce journal réprouverait certain article de son correspondant tunisien. C'est affaire qui ne nous regarde point, cependant nombre de nos compatriotes n'ont pu s'empêcher de l'approuver des deux mains. Ce qu'ils n'ont pas approuvé c'est le vote au conseil général de la Sarthe par son rédacteur en chef M. Ajam, de la motion en faveur du traité Caillaux !

Que M. Vaucarne le veuille ou non, tout directeur qu'il soit, sa personnalité ne peut être mise en parallèle avec celle du député de la Sarthe. Et M. Ajam aura beau être rédacteur en chef de l'« Exportateur » il sera avant tout le député Ajam, ancien ministre, ami et défenseur de Caillaux.

Réquisition des peaux

MM. les bouchers et négociants en peaux sont avisés que la réception des cuirs de bovins, peaux de chèvres et de moutons réquisitionnés aura lieu pendant le mois de juillet aux dates suivantes :

9 juillet, Constantine, Etablissements Sidi-Rached.

16 Juillet, Constantine, Abattoirs.

23 Juillet, Bône, aux Prés Salés, local Pancrazi.

24 Juillet, Constantine, Etablissement Sidi Rached.

30 Juillet, Philippeville, magasins Saint Frères, marin.

31 Juillet, Constantine, Abattoir.

Les cuirs de bovins devront être déposés dans les locaux assignés au moins 48

heures à l'avance pour en permettre l'égouttage.

Les cuirs salés secs étant réquisitionnés devront être présentés à réception comme les autres catégories.

MM. les bouchers et négociants en cuirs sont avisés que des réfections seront prononcées au cas où des marques à feu auraient été susceptibles de lui en faire perdre la valeur.

En conséquence ils sont invités à n'employer que des marques non susceptibles de détériorer la peau ou à ne les appliquer s'il est nécessaire qu'elles soient indélébiles, que sur les parties qui ne présentent pas à conséquence (queue, oreilles ou cornes) ».

Nous constatons avec plaisir qu'à Constantine, l'intendance ne charge aucun Scabah ou ses préposés du soin exclusif de recevoir les peaux de bovins, chèvres et moutons qui lui sont nécessaires. On est plus économe des deniers publics et on ne fait pas de pont d'or à des particuliers qui n'ont rien, pas même l'ombre d'un droit à de pareils cadeaux qui se chiffrent par des centaines de mille francs par an. Nous avons appelé l'attention de qui de droit sur ce fait regrettable entre tous, espérant le faire cesser.

La dèche de Monte-Carlo

Monte-Carlo traverse une crise sérieuse. Ses caisses sont à sec. Et comment ne le seraient-elles pas quand on pouvait lire dans des journaux de 1913 des informations de ce genre :

« Nous savons que les fonds secrets dont usent et abusent nos Excellences sont bien peu de chose comparés aux sommes colossales que le Casino de Monte-Carlo distribue annuellement ou occasionnellement à la presse (française, « hélas ! ») et à nos politiciens.

« Nous n'aurions pourtant jamais osé soupçonner qu'un ministre... »

« Nous attendons impatiemment un démenti autorisé. »

Ce démenti n'est jamais venu et voilà pourquoi Monte-Carlo est dans la dèche la plus lamentable.

Licence es lettres

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Germaine Zipfel vient de passer avec succès, à la Faculté de Lyon, la licence es lettres (histoire et géographie).

Nos sincères félicitations à la nouvelle licenciée, fille de M. Zipfel, notre sympathique concitoyen et ami.

Nous apprenons également avec plaisir le succès remporté par M. Aziz Djellouli, fils de S. E. le premier ministre de S. A. le Bey, qui a été reçu avec la mention très bien aux examens du second baccalauréat en Droit.

Nous l'en félicitons très sincèrement.

Une belle citation

Charles Marguet, adjudant au 11^e Génie : « Du 28 mai au 2 juin, a fait preuve, dans le commandement de sa section, de brillantes qualités d'endurance et de sang-froid. A su communiquer à ses sapeurs, sous la canonnade et les mitrailleuses ennemies, son courage et sa ténacité, infligeant des pertes sérieuses à l'ennemi et ne se retirant chaque fois que par ordre. Engagé volontaire pour la durée de la guerre, au front depuis octobre 1914 Deux citations antérieures à l'ordre du corps d'armée. »

L'adjudant Charles Marguet est le fils de M. Gaston Marguet, rédacteur en chef du « Sémaphore Algérien », que nous félicitons bien confraternellement.

Les braves

Nous avons eu le plaisir de serrer la main à notre vaillant et excellent confrère et ami le lieutenant André Duran rédacteur en chef de la « Dépêche Tunisienne » décoré de la croix de guerre.

On signale l'arrivée à Tunis des deux fils de notre ami M. Curtelin, vice-président délégué de la municipalité de Tunis.

A tous ces braves une cordiale bienvenue.

UN CRIME AU CAP BON

III

Nous terminons aujourd'hui nos articles sur ce crime, ou plutôt sur l'étrange façon dont l'instruction a été menée, instruction qui ferait pousser des cris de protestation dans toute la presse franco-algérienne, si nos regards, notre pensée

n'étaient constamment tournés vers les champs de bataille où se jouent les destinées de notre pays et du monde entier. Que pèsent des entorses à la loi devant tant de crimes boches, devant tant de sang versé, de sang qui coule à flots chaque jour, chaque heure, chaque minute même ? Mais est-ce une raison pour laisser fouler aux pieds les bases essentielles de la justice ? Il n'y a plus de monde possible là où il n'y a plus de justice ; aussi nous attendons avec confiance les décisions supérieures qui seront prises, décisions qui consisteront à reprendre à pied d'œuvre l'instruction depuis le coup de fusil meurtrier de Mohamed Ben Hassine M'barek avec la complicité de son frère Tahar, de sa sœur Khedidja et de leur mère Mena bent Nouadi, qui consisteront à faire autopsier le cadavre du malheureux jeune homme pour confirmer ce que dit la *hodja* que la mort est due au coup de fusil et non à la chute en bas du mur, comme le prétendent les inculpés et leurs parents, et comme est venu nous le dire l'oncle des inculpés.

Et maintenant, laissons agir la justice, laissons-la face à face avec le fait brutal. Nous espérons qu'elle ne se laissera guider par aucune considération pas même de confrérie et qu'elle prononcera un verdict d'autant plus sévère que les inculpés sont plus haut placés et riches à souhait.

UN RENSEIGNÉ.

FEUILLET DE FRANCE

Pour une Ligue franco-serbe

Il y a deux ans, à l'appel du gouvernement de la République, toute la France célébrait avec enthousiasme, en l'honneur de l'héroïque Serbie, l'anniversaire de Kossovo et, dans la plus humble chaumière de notre patrie, le petit drapeau tricolore serbe allait s'épingler, pour y rester toujours, à la place d'honneur de chaque foyer.

C'est qu'en France nous avons le culte du souvenir et chacun de nous veut garder pieusement ces reliques de la grande guerre ; aussi suis-je certain qu'entre tous, les souvenirs serbes apparaîtront de mieux en mieux comme les plus précieux et les plus purs, puisqu'ils évoqueront l'héroïsme et la souffrance de la nation alliée la plus éprouvée par la barbarie moderne et, partant, la plus digne de notre admiration et de notre aide.

Certes, l'amitié de la Serbie et de la France remonte à bien des siècles quand, au moyen-âge, puissance maritime prospère, la Serbie accueillait déjà avec ardeur toutes les manifestations intellectuelles et artistiques de la France grandissante. Jamais, au cours des ans, cette sympathie ne devait se démentir un seul instant et, alors même qu'elle était écrasée sous le joug ottoman ou menacée par la griffe autrichienne, la patrie des Karageorges ne cessait d'admirer l'essor de la France et de compter sur sa bienveillance. Pourtant, faut-il l'avouer, eh bien !

en France nous ne connaissons réellement la Serbie que depuis ces dernières années et nous ne l'aimons vraiment bien que depuis l'exode momentané du peuple serbe venu nous demander asile. Alors nous avons été immédiatement conquis par sa grandeur d'âme, par son malheur, par son abnégation ; nous avons compris la communauté et l'unité de notre idéal et de nos rêves et, aussitôt, des liens cordiaux et inviolables se sont établis qui ne se dénoueront point.

Ces relations spontanées et désintéressées qui ont pris naissance dans des conditions aussi tragiques, gages les meilleurs d'une mutuelle confiance, n'apparaissent-elles pas dès lors comme les bases intangibles sur lesquelles puissent s'établir pour l'avenir une intime coopération politique et économique ?

Aussi, — à l'heure intense où nous

